



Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 mars 2018

n° 024-18

Objet : RS - Attribution de l'accord cadre d'enlèvement des bennes et de traitement des déchets ménagers et assimilés issus du bas de quai des déchetteries de l'agglomération de Chambéry

- date de convocation le 16 mars 2018 • nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-deux mars à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Benoit Perrotton
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Luc Berthoud à Sylvie Vuillermet - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Jérôme Esquevin - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Gérard Marcucci - Pierre Perez

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 22 mars 2018

délibération n° 024-18

objet **RS - Attribution de l'accord cadre d'enlèvement des bennes et de traitement des déchets ménagers et assimilés issus du bas de quai des déchetteries de l'agglomération de Chambéry**

Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, indique qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée par l'intermédiaire d'un avis d'appel public à concurrence publié le 19 décembre 2017 au BOAMP (Bulletin officiel d'annonces des marchés publics).

Il s'agit de la réalisation de prestation régulière de mise à disposition et d'enlèvement de bennes et de traitement des déchets ménagers provenant des trois déchetteries de l'agglomération de Chambéry et du site d'Emmaüs pour les années 2018/2020.

L'accord cadre est conclu pour une durée de un an à compter du 1^{er} mai 2018.

Il est renouvelable une fois un an, soit jusqu'au 30 avril 2020 au plus tard, par tacite reconduction, sauf résiliation expresse par l'une des parties au moins quatre mois avant le terme.

Il est décomposé en trois lots :

- lot n° 1 : location de bennes, transport des papiers, cartons, végétaux, bois A, textiles incinérables et encombrants incinérables,
- lot n° 2 : location de bennes, transport et valorisation des matériaux de construction et encombrants valorisables,
- lot n° 3 : location de bennes, transport et valorisation des métaux.

La date limite de remise des offres était fixée au 29 janvier à 12h. Les offres remises à l'issue de la consultation ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation :

- valeur technique : 60 %,
- prix : 40 %.

La commission d'appel d'offres du 8 mars 2018 a attribué l'accord cadre aux entreprises ayant obtenu les meilleures notes :

- lot n° 1 : Nantet Locabennes,
- lot n° 2 : Nantet Locabennes,
- lot n° 3 : Suez.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, il est proposé d'approuver l'accord cadre suivant :

- lot n° 1 : Nantet Locabennes pour 187 766 € HT,
- lot n° 2 : Nantet Locabennes pour 731 342 € HT,
- lot n° 3 : Suez pour -186 920 € HT (recette potentielle).

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu l'avis n° 043-17 du Bureau du 09 novembre 2017 approuvant le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation d'une prestation d'enlèvement des bennes et de traitement des déchets issus des déchetteries,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,

Vu l'attribution de la commission d'appel d'offres du 08 mars 2018,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'accord cadre relatif à l'enlèvement des bennes et au traitement des déchets issus du bas des quais des déchetteries, pour un an renouvelable une fois un an par tacite reconduction :

- lot n° 1 : Nantet Locabennes pour 187 766 € HT,
- lot n° 2 : Nantet Locabennes, pour 731 342 € HT,
- lot n° 3 : à Suez, pour -186 920 € HT (recette potentielle)

selon les prix portés aux actes d'engagement respectifs pour la période 2018/2020,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer l'accord cadre à intervenir ainsi que tout document nécessaire à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L.5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 024-18

Objet de l'acte : RS - Attribution de l'accord cadre d'enlèvement des bennes et de traitement des déchets ménagers et assimilés issus du bas de quai des déchetteries de l'agglomération de Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 2 - Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)

Date de l'acte : 22 mars 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180322-lmc1H19949H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19949H1

Date de transmission en Préfecture : 30 mars 2018

Date de réception en Préfecture : 30 mars 2018